

FONDS D'ARCHIVES PRODUITS PAR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET SES PRÉDÉCESSEURS EN DROIT, À PARTIR DE 1815

Fiche d'information

(version 2024.09.10)

Table des matières

1	Identification des archives gérées	3
2	Contexte de la genèse des fonds d'archives gérés.....	3
3	Contenu et structure des fonds d'archives gérés	4
4	Conditions d'accès et d'utilisation des fonds d'archives gérés	5
5	Sources complémentaires	6
5.1	<i>Existence et lieux de conservation d'originaux.....</i>	6
5.2	<i>Existence et lieux de conservation de copies</i>	7
5.3	<i>Unités de description apparentées.....</i>	8
5.4	<i>Publications concernant des unités archivistiques gérées par la Chambre.....</i>	10
6	Coordonnées et informations pratiques	11
7	Au sujet de cette fiche d'information	11

1 IDENTIFICATION DES ARCHIVES GÉRÉES

Il s'agit principalement des fonds d'archives suivants :

- Fonds d'archives du Congrès national de Belgique ('Volksraad van België', 1830-1831)
- Fonds d'archives de la Chambre des représentants (1831-)

L'importance matérielle des archives couvre plusieurs kilomètres linéaires de documents d'archives sur supports papier ou sur supports électroniques analogues et numériques.

La Chambre et le Sénat gèrent également quelques documents d'archives du fonds d'archives de la Seconde Chambre des États généraux du Royaume des Pays-Bas (1815-1830). En effet, cette assemblée tenait ses réunions à Bruxelles dans le bâtiment actuel du Parlement fédéral (le 'Palais de la Nation') jusque 1830. La majorité des documents d'archives de ce fonds se trouvent toutefois aux archives nationales des Pays-Bas (voir 5.3).

2 CONTEXTE DE LA GENÈSE DES FONDS D'ARCHIVES GÉRÉS

La Chambre des représentants a une histoire longue et riche. Elle a publié en 2003 un livre sur son histoire, qui se vend à la boutique de la Chambre ([cliquez ici](#)).

- Gerard, Emmanuel ; Witte, Els ; Gubin, Eliane ; Nandrin, Jean-Pierre (red.). Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002. Chambre des représentants, Bruxelles, 2003

L'ouvrage suivant retrace le contexte historique du fonds d'archives partiel qui a été produit pendant l'exil de la Chambre à Sainte-Adresse en France (1914-1918) :

- Verleden, Frederik. De Kamer van Volksvertegenwoordigers, 1914-1918. Een parlement in oorlogstijd = La Chambre des représentants, 1914-1918. Un parlement en temps de guerre. Bruxelles, Chambre des représentants, 2018

Vous trouverez également plus d'informations historiques sur cette page dédiée à l'histoire de la Chambre ([cliquez ici](#))

En outre, les informations publiées sur le site web de la Chambre retracent le contexte plus récent de la genèse des archives. Nous pensons par exemple aux fiches d'info parlementaires ([cliquez ici](#)), aux brochures sur le fonctionnement de la Chambre ([cliquez ici](#)), et aux rapports d'activité ([cliquez ici](#)) de la Chambre.

En 1883, un incendie a frappé le bâtiment parlementaire. Beaucoup d'archives ont été perdues, mais il existe encore des documents d'archives qui datent de l'époque d'avant cette catastrophe. Selon l'article 169 du règlement de la Chambre, c'est le greffier qui a la garde des archives de la Chambre. Depuis la fin de l'année 1998, la Chambre a en outre à sa disposition un archiviste (selon

la définition contemporaine de cette fonction). Cet archiviste est aujourd'hui membre du personnel du service Affaires juridiques et Documentation parlementaire. Toutes les archives de la Chambre qui ont jadis été données en dépôt aux Archives générales du Royaume ont été restituées à la Chambre, ces archives de la Chambre ne relevant pas de la loi relative aux archives du 24 juin 1955. Les archives qui ont par le passé été gérées par la Bibliothèque du Parlement fédéral sont également de retour à la Chambre. La Chambre a cependant transféré tous ses films sur support pellicule à la Cinémathèque royale de Belgique ([Cinematek](#)).

Les documents d'archives proviennent généralement des services de la Chambre.

3 CONTENU ET STRUCTURE DES FONDS D'ARCHIVES GÉRÉS

Les archives se composent de documents que le personnel des services de la Chambre reçoit de tiers et de documents rédigés par les membres du personnel des services de la Chambre eux-mêmes. Ces documents ont été incorporés dans les classements de leurs services dans le cadre de leur activité.

À partir de ces classements, les dossiers et les documents sont versés aux archives de la Chambre quand ils n'ont plus d'utilité pour le fonctionnement des services, et qu'ils ont en plus de la valeur en tant que source pour la recherche scientifique. Des enregistrements sonores et vidéo figurent aussi dans le fonds d'archives de la Chambre. Les archives abordent des sujets étroitement liés aux activités de la Chambre en tant qu'institution à travers l'histoire.

Certains documents et dossiers n'ayant pas de valeur en tant que source pour la recherche scientifique sont détruits quand ils n'ont plus d'intérêt pour le fonctionnement des services de la Chambre.

Les documents publiés par la Chambre en constituent les archives dites ouvertes. Tous les autres documents du fonds d'archives produits par la Chambre constituent les archives closes de la Chambre, qu'on ne peut consulter qu'avec une autorisation de l'organe compétent de la Chambre (voir point 4).

L'archiviste de la Chambre organise les archives closes en se basant sur les fonctions et les activités de la Chambre (classement fonctionnel), en prenant en considération les organigrammes des services de la Chambre. L'organigramme actuel est d'ailleurs disponible sur le site web de la Chambre (<[cliquez ici](#)>). L'organisation fonctionnelle des archives closes est reflétée dans les plans de classement et les cadres de classement.

Les législatures et les sessions ordinaires et extraordinaires ont une influence profonde sur la production de dossiers par les membres du personnel des services de la Chambre. Les législatures et les sessions structurent ainsi de grandes portions du fonds d'archives au niveau des classements et des dossiers. Vous trouverez sur la page suivante un aperçu des législatures et sessions (<[cliquez ici](#)>).

4 CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DES FONDS D'ARCHIVES GÉRÉS

Vous pouvez consulter les archives ouvertes de la Chambre sur rendez-vous. Les documents numérisés des archives ouvertes disponibles sur le site web sont à consulter en ligne (voir 5.2). Certains documents des archives ouvertes peuvent généralement être consultés dans les bibliothèques les plus importantes, comme la Bibliothèque royale Albertine ou les bibliothèques universitaires (voir 5.2).

Les documents et les dossiers appartenant aux archives closes peuvent être consultés sur autorisation du greffier de la Chambre.

C'est le Président ou la Présidente de la Chambre, pourvu qu'il ou elle en ait été habilité.e par la Séance plénière de la Chambre, qui décide d'autoriser ou non les demandes de consultation ou de communication de copies des procès-verbaux des auditions des témoins ou des documents remis par ces témoins dans le cadre d'enquêtes parlementaires.

Toute demande de consultation ou d'utilisation des documents d'archives peut être communiquée au service compétent (voir point 6).

La législation belge relative à la publicité de l'administration ne s'applique pas aux archives de la Chambre.

Les droits d'auteur ne s'appliquent pas aux documents officiels des pouvoirs publics. Les publications parlementaires officielles, qui font partie des archives ouvertes de la Chambre, constituent des actes officiels selon la législation belge. Par conséquent, elle peuvent être copiées et reproduites librement. Nous vous conseillons toutefois de mentionner la Chambre en tant que source pour informer au mieux vos utilisateurs.

Photographier, copier ou publier des documents appartenant aux archives closes ne se fait que sur autorisation de l'organe compétent de la Chambre. Une autorisation de consultation de documents d'archives n'implique pas automatiquement une autorisation de photographier, copier ou publier les documents d'archives en question.

La majorité des documents et des dossiers des fonds d'archives conservés ont été rédigés en français et/ou en néerlandais.

Les instruments de recherche archivistiques suivants ont été publiés pour les fonds d'archives de la Chambre et de ses prédécesseurs en droit :

- Laureys, Véronique ; Vanderborcht, Joris. 'Le Parlement belge et les assemblées législatives des périodes 'française' et 'hollandaise'.' Pp. 277-302 dans : Van den Eeckhout, Patricia ; Vantemsche, Guy (eds.). Sources pour l'étude de la Belgique contemporaine, 19^e-21^e siècle. Volume I. Bruxelles : Commission royale d'histoire, 2017

- Aerts, Lutgarde. 'Les archives de la Chambre des représentants'. Pp. 421-436 dans : Gerard, Emmanuel ; Witte, Els ; Gubin, Eliane ; Nandrin, Jean-Pierre (red.). Histoire de la Chambre des représentants de Belgique 1830-2002. Bruxelles : Chambre des représentants, 2003

- Vanderborght, Joris. Inventaire des archives de la Chambre des représentants du Royaume de Belgique en exil 1914 – 1918 (1920). Avec en annexe l'inventaire des archives de l'Offizierskasino du Gouvernement général allemand en Belgique 1914 – 1916. Bruxelles : Chambre des représentants, 2015 (disponible sur le site web de la Chambre, [<cliquez ici>](#)) (Ceci est un instrument de recherche archivistique du méso-niveau.)

- Lauwaert, R. ; Depoortere, R. ; Vandeweyer, L. Inventaris van dossiers betreffende de wetgevende verkiezingen 1884-1961. Sine loco, Archives de l'État en Belgique, sine anno (identification de l'instrument BE-A0510 / T 226) (disponible sur le site web de la Chambre, [<cliquez ici>](#)) (Ceci est un instrument de recherche archivistique du méso-niveau. Les numéros d'inventaire 1183 à 1468 décrivent des archives du Sénat.)

Il existe également des instruments de recherche de micro-niveau, comme les index, souvent appelés 'tables' ou 'répertoires' à la Chambre (par exemple des index thématiques, des index des orateurs ou des auteurs, ...). Certaines banques de données constituent également des instruments de recherche de micro-niveau. La plupart de ces instruments de recherche ciblés sont disponibles sur le site web de la Chambre. Vous trouverez plus d'informations dans la brochure 'Versions numériques des documents d'archives imprimés et leurs instruments de recherche disponibles sur le site web' (2022.11.25)' (disponible sur le site web de la Chambre, [<cliquez ici>](#)).

5 SOURCES COMPLÉMENTAIRES

5.1 Existence et lieux de conservation d'originaux

Au cours de l'histoire, certains documents d'archives se sont 'égarés', ce qui explique que la Chambre ne les gère pas, malgré le fait que, du point de vue archivistique, ils appartiennent aux fonds d'archives que la Chambre gère.

Les Archives générales du Royaume conservent ainsi certains documents d'archives manuscrits du fonds d'archives du Congrès national de Belgique. Ils ont été sauvés de l'incendie du bâtiment parlementaire de 1883 et les Archives générales du Royaume les ont achetés à la librairie Rom en 1919. Ces documents portent des traces de feu très claires. Il s'agit du numéro 65 dans :

- Cosemans, A. Inventaire des archives du Gouvernement provisoire et de la Régence (1830-1831). Sine loco, les Archives de l'État en Belgique, 1988 (identification de l'instrument: BE-A0510 / T 020) ([disponible en ligne](#))

La Bibliothèque royale Albertine conserve une collection reliée de ‘pièces imprimées par ordre du Congrès national de Belgique’ (‘documents parlementaires’) :

- Numéro de catalogue 889239, II 4.052 C (Magasin – Salle de lecture générale)

Le Centre d'Etude Guerre et Société ([CEGESOMA](#)) conserve quelques documents d'archives relatifs à ‘l'Office parlementaire belge = Belgisch Parlementair Bureau (BPB)’, qui était actif à Londres pendant la Seconde Guerre mondiale.

5.2 Existence et lieux de conservation de copies

Des copies manuscrites des procès-verbaux manuscrits authentiques des séances plénières sont disponibles aux Archives générales du Royaume à Bruxelles pour la période 1830-1913. Il s'agit des procès-verbaux décrits dans l'article 43 du Règlement de la Chambre (disponible sur le site web de la Chambre, [<cliquez ici>](#)).

Il existe des publications imprimées officielles résultant des activités parlementaires de la Chambre:

- les ‘pièces imprimées par ordre de la Chambre des représentants’, aussi appelées ‘documents parlementaires’ (à partir de 1831)
- les comptes rendu intégraux, appelés ‘Annales’ jusqu’en 2000, des séances plénières (à partir de 1831),
- les comptes rendu intégraux, appelés ‘Annales’ jusqu’en 2000, des réunions des commissions (à partir de 1985),
- les comptes rendu analytiques des séances plénières (à partir de 1879)
- les comptes rendu analytiques des réunions des commissions (à partir de 1985)
- le Bulletin des questions écrites des membres de la Chambre et des réponses écrites des membres du Gouvernement (à partir de 1907)

Par conséquent, ces documents publiés sont à la disposition du public dans plusieurs bibliothèques. En outre, de larges parties de ces ‘archives ouvertes’ ou ‘archives imprimées’ ont été numérisées et mises à disposition sur le site web de la Chambre. La brochure ci-dessous donne plus d'informations à ce sujet : ‘[Versions numériques des documents d'archives imprimés et leurs instruments de recherche disponibles sur le site web](#)’ (2022.11.25)’ (disponible sur le site web de la Chambre, [<cliquez ici>](#)).

Des aperçus utiles des rapports numérisés des commissions d'enquête parlementaires depuis 1883 sont consultables sur le site web de la Chambre ([<cliquez ici>](#)). Des aperçus similaires sont aussi disponibles pour les commissions spéciales depuis 2009 ([<cliquez ici>](#)).

Certains documents datant de la Première Guerre mondiale ont été publiés sous forme de facsimilé et sont également accessibles sur le site web de la Chambre :

- Vanderborcht, Joris (editor-éditeur). Schriftelijke vragen van de heren senatoren en Kamerleden en schriftelijke antwoorden van de heren ministers 1916-1918. Facsimile uitgave = Questions écrites de MM. Les sénateurs et membres de la Chambre et réponses écrites de MM. les ministres 1916-1918. Édition fac-similé. Brussel, Kamer van Volksvertegenwoordigers van het Koninkrijk België, 2018 = Bruxelles, Chambre des représentants du Royaume de Belgique, 2018 (disponible sur le site web de la Chambre, [<clicquez ici>](#))

- Vanderborcht, Joris (editor-éditeur). Stukken gedrukt in opdracht van de 'Assemblée amicale plénière des parlementaires belges se trouvant hors du pays occupé', 22-27 juli 1918. Parlementaire documenten. Facsimilé uitgave = Pièces imprimées par ordre de l'Assemblée amicale plénière des parlementaires belges se trouvant hors du pays occupé', 22-27 juillet 1918. Documents parlementaires. Édition fac-similé. Brussel, Kamer van Volksvertegenwoordigers van het Koninkrijk België, 2018 = Bruxelles, Chambre des représentants du Royaume de Belgique, 2018 (disponible sur le site web de la Chambre, [<clicquez ici>](#))

- Vanderborcht, Joris (editor-éditeur). Beknopt verslag van de beraadslagingen van de Plenaire Vergadering van de 'Assemblée amicale plénière des parlementaires belges se trouvant hors du pays occupé', 22-27 juli 1918. Facsimilé uitgave = Compte rendu analytique des délibérations de la Séance plénière de l'Assemblée amicale plénière des parlementaires belges se trouvant hors du pays occupé', 22-27 juillet 1918. Edition fac-similé. Brussel, Kamer van Volksvertegenwoordigers van het Koninkrijk België, 2018 = Bruxelles, Chambre des représentants du Royaume de Belgique, 2018 (disponible sur le site web de la Chambre, [<clicquez ici>](#))

5.3 Unités de description apparentées

Une petite **bibliothèque d'archives** d'environ 2400 à 2500 numéros de catalogue est associée aux archives de la Chambre. Certaines publications éditées par la Chambre y sont conservées (bibliothèque de conservation de patrimoine culturel). Cette bibliothèque fait également fonction de centre de documentation de travail pour le service Affaires juridiques et Documentation parlementaire. Cette bibliothèque ne doit pas être confondue avec la Bibliothèque du Parlement fédéral, qui a une fonction totalement différente.

Une **collection iconographique** modeste est également associée aux archives de la Chambre, composée principalement de photos et d'estampes.

La Chambre gère aussi une **collection numismatique** de médailles, insignes et pièces de monnaie, qui n'ont pas vraiment de lien direct avec le fonds d'archives de la Chambre.

Des inventaires du **fonds d'archives de la Seconde Chambre** des États généraux du Royaume des Pays-Bas (1815-1830) sont disponibles sur le site web des archives nationales des Pays-Bas.

Pour les archives closes de la Seconde Chambre :

- Centrale Archiefselectiedienst. Inventaris van het archief van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, 1815-1945. La Haye, Nationaal Archief, 1997 (identification de l'instrument: 2.02.22) ([disponible en ligne](#)) (Attention: certains unités archivistiques de la Seconde Chambre gérées par la Chambre et le Sénat ne sont pas mentionnées dans cet inventaire.)

Pour les archives ouvertes de la Seconde Chambre :

- Centrale Archief Selectiedienst. Inventaris van de gedrukte stukken van de Tweede Kamer der Staten-Generaal, 1814-1940. La Haye, Nationaal Archief, 1996 (identification de l'instrument: 2.02.21.02) ([disponible en ligne](#)) (La Sénat de Belgique conserve également une collection importante de pièces imprimées par ordre de la Seconde Chambre pour la période 1815-1830.)

- Centrale Archief Selectiedienst. Inventaris van de Handelingen van de Eerste en Tweede Kamer der Staten-Generaal over de jaren 1814-2012. La Haye, Nationaal Archief, 2005 (identification de l'instrument: 2.02.21.01) ([disponible en ligne](#))

Pour le fonds d'archives du Sénat du Parlement fédéral, vous pouvez contacter le Sénat.

Les greffes des institutions collatérales de la Chambre gèrent eux-mêmes les fonds d'archives que ces institutions produisent. Ces institutions versent leurs archives historiques aux Archives générales du Royaume. Le fonds d'archives produit par la Cour des Comptes en est un exemple, duquel on peut trouver un inventaire sur le site web des Archives de l'État :

- Leloup, Geert. Inventaris van het archief van het Rekenhof 1814-1977 (vnl. 1831-1939). Sine loco, Het Rijksarchief in België, sine anno (identification de l'instrument: BE-A0510 / I 572) ([disponible en ligne](#))

Pendant la Première Guerre mondiale, le greffe de la Chambre a assuré le secrétariat d'une organisation qui venait au secours des réfugiés belges en France. Le **fonds d'archives du Comité officiel belge de Secours aux Réfugiés (1914-1925)** est le résultat de ces activités. La Chambre a versé ce fonds d'archives aux Archives générales du Royaume et un inventaire est disponible sur le site web de cette institution :

- Amara, Michaël. Inventaire des archives du Comité officiel belge de Secours aux Réfugiés (Le Havre) 1914-1925. Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2016 (identification de l'instrument : I 611) ([disponible en ligne](#))

On peut trouver des dossiers dans le fonds d'archives du Ministère des Affaires intérieures au sujet de deux enquêtes parlementaires sur des irrégularités pendant les élections à Louvain (1859) et à Bastogne (1863), n° 1341 et n° 1344 dans :

- Vleeschouwers, C. ; Bourmanne, C. Ministère de l'Intérieur. Affaires électorales. Sine loco, Archives de l'État en Belgique, 2000 (identification de l'instrument : BE-A0510 / T 536) ([disponible en ligne](#))

5.4 Publications concernant des unités archivistiques gérées par la Chambre

Pour le Congrès national de Belgique ('Volksraad van België', 1830-1831), l'ouvrage suivant est une ressource indispensable :

- Huytens, Émile. Discussions du Congrès national de Belgique, 1830-1831 mises en ordre et publiées par le chevalier Émile Huytens, greffier de la Chambre des représentants, précédées d'une introduction et suivies de plusieurs actes relatifs au gouvernement provisoire et au Congrès, des projets de décrets, des rapports, des documents diplomatiques imprimés par ordre de l'assemblée, et de pièces inédites. Bruxelles : Société Typographique Belge, Adolphe Wahlen et C°, 1844 (5 tomes)

Tome premier. 10 novembre-31 décembre

Tome deuxième. 5 janvier-6 mars 1831

Tome troisième. 29 mars-21 juillet 1831

Tome quatrième. Pièces justificatives, N^{os} 1-255

Tome cinquième. Pièces justificatives, N^{os} 256-339

[\(disponible en ligne\)](#)

Au sujet de certains types de documents du fonds d'archives de la Chambre, les travaux suivants ont été publiés :

- Witte, Els ; Keuleers, Sylvain. Le Moniteur belge, le Gouvernement et le Parlement pendant l'unionisme (1831-1845). Bruxelles : Imprimerie du Moniteur belge, 1985 (L'œuvre contient de l'information sur les fonctionnaires et services qui ont produit les premières formes de comptes rendu intégraux et analytiques à l'époque de la Seconde Chambre, du Congrès national de Belgique et de la Chambre des représentants jusqu'à 1845)

- Mertens, Natascha (auteur) & Scheelings, F (promoteur). Het archief van de Kamer van Volksvertegenwoordiging. Case-Study: Verzoekschriften. Bruxelles, Vrije Universiteit Brussel, année académique 1998-1999 (Mémoire non publiée pour l'obtention du diplôme 'Gespecialiseerde Opleiding in de Archivistiek en Hedendaags Documentbeheer')

- Sarens, Paul. 'Le projet de numérisation des documents parlementaires (projet Digidoc)'. Pp. 48-55 dans : Centre Européen de Recherche et de Documentation Parlementaires. Séminaire. Bruxelles 2002-La Haye 2003. Numérisation de l'information et des archives parlementaires. Rapport. Tome 1^{er}. Bruxelles, Parlement fédéral belge, 30 & 31 mai 2002. Bruxelles, Chambre des représentants et Sénat de Belgique, 2003 [\(disponible en ligne\)](#)

-Delpérée, Francis. « À propos des archives parlementaires ». Pp. 3-13 dans: Revue Belge de Droit Constitutionnel, n° 1. Bruxelles : Bruylant, 2010

- Model, Serge. « Les comptes rendus parlementaires en Belgique ». Pp. 5-64 dans : Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 2506-2507. Bruxelles : Éditions CRISP, 2021

6 COORDONNÉES ET INFORMATIONS PRATIQUES

- Téléphone et courriel

Tél: 02 549 81 37 (section Documentation parlementaire)

Tél: 02 549 83 00 (archiviste)

Courriel de la section Documentation parlementaire : doc.archives@lachambre.be

- Adresse postale :

Chambre des représentants, service Affaires juridiques et Documentation parlementaire

Palais de la Nation

B-1008 Bruxelles

- Attention, l'adresse pour les visites est par contre : Rue de Louvain 13, 1000 Bruxelles. Voir aussi la fiche d'information pour les visiteurs des archives '[Visiter les archives de la Chambre](#)' (disponible sur le site web de la Chambre, <[cliquez ici](#)>)

7 AU SUJET DE CETTE FICHE D'INFORMATION

Le contenu et la structure de cette fiche d'information se basent sur la norme General International Standard Archival Description (ISAD(G) du International Council on Archives (ICA) ([disponible en ligne](#)). Il s'agit d'une version très concise et simplifiée d'un document plus étendu que l'archiviste a rédigé selon les normes ISAD(G) et ISAAR(CPF) de l'ICA. L'auteur de cette fiche d'information est l'archiviste de la Chambre des représentants.

- Notes relatives à la mise à jour de la fiche:

Date	Catégorie	Personnes	Notes
04/04/2024	Rédaction	archiviste	#